

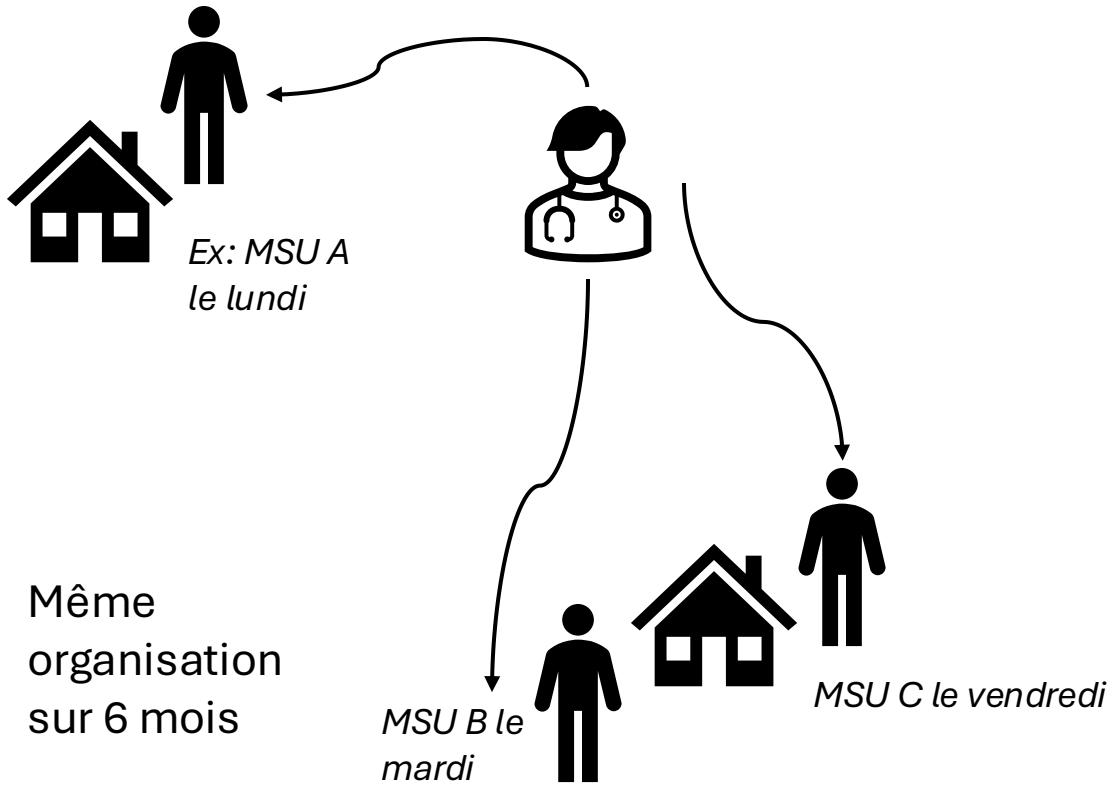
Stage praticien niveau 1

Déroulement

- **72 jours** de stage obligatoires
 - En médecine générale
 - Soit 3 jours par semaine pendant 24 semaines (1 semestre = 26 semaines)
- Possibilité de réaliser des journées **supplémentaires** dans d'autres structures de soins primaires :
 - Paramédicales : cabinet infirmier, de kinésithérapie ...
 - Médicales : Autres professions de santé libérales, officines, structure d'HAD, de planning familial ...
 - Nécessité de signature d'une convention. Pas de rémunération pour les professionnels accueillants.

2 modèles coexistent :

- Le modèle « Trio »



- Le modèle « Praticien principal »

Novembre	Décembre	Janvier
Praticien principal	Praticien(s) secondaire(s)	Praticien(s) secondaire(s)
MSU A	MSU B 15 jours puis MSU C 15 jours	MSU C
Février	Mars	Avril
Praticien(s) secondaire(s)	Praticien(s) secondaire(s)	Praticien principal
MSU B 15 jours puis MSU D	MSU D 15 jours puis MSU A	MSU A



ATTENTION

Bien établir rapidement la **convention** et la **planification** et les faire parvenir à Vanessa HERRY au début du semestre (med.mg@univ-brest.fr)

Convention-cadre relative à l'accueil des internes effectuant un stage en dehors du centre hospitalier universitaire de rattachement

CHU DE BREST
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST
ÉCOLE DE MÉDECINE & SCIENCES DE LA SANTE

VU le code de la santé publique ;
VU le décret n° 2009-651 du 30 juillet 2009 relatif aux conditions de l'agrément des matières de stage des universités accueillant des étudiants en deuxième et en troisième cycle des études de médecine ;
VU arrêté du 27 juillet 2011 relatif à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études de médecine ;
VU arrêté du 27 juillet 2011 relatif aux modalités permettant l'accueil d'internes effectuant des stages en dehors de leur centre hospitalier universitaire de rattachement ;
VU l'arrêté du 27 juillet 2011 relatif aux stages effectués dans le cadre de la formation dispensée au cours du troisième cycle des études de médecine ;
VU l'arrêté du 12 avril 2011 portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;
VU arrêté du 12 avril 2011 portant organisation du troisième cycle des études de médecine et aux modalités de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options de formation spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;
VU les dispositions de la loi relative à l'accès à l'information ;
VU les décisions de nomination en qualité d'internes rattachées au centre hospitalier universitaire de Brest ;
VU les planifications de stage des internes concernés.

Ente
Le Directeur Général de l'ARS de Bretagne ;
Le Directrice Générale du centre hospitalier universitaire de Brest ;
Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et des Sciences de la Santé de Brest ;
Le (s)e praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités désigné(s) en annexe ;
L'intérim désigné en annexe.

En vue de l'accueil d'internes, il est convenu ce qu'il suit :

Article 1^e
Le(s) praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités désigné en annexe accueillent l'intérim désigné en annexe dans le cadre de sa mission de service public portant sur l'enseignement universitaire et postuniversitaire. La période de stage considérée est également précisée en annexe.

Article 2
Dans l'hypothèse où l'intérim est accueilli chez plusieurs praticiens agréés maîtres de stage des universités au cours d'un stage, le département universitaire de médecine générale de l'Unité de formation et de recherche de rattachement, en accord avec les

Annexe à la convention-cadre relative à l'accueil des internes effectuant un stage en dehors du centre hospitalier universitaire de rattachement								
Nom et Prénom de l'interné concerné :		Dates du semestre considéré :		Type de stage (stage auprès du praticien, SASPAS, pôle mère-enfant...)				
NOM Prénom	Novembre* Mai*	Décembre* Juin*	Janvier* Juillet*	Février* Août*	Mars* Septembre*	Avril* Octobre*	Total nbre de jours	Signature MSU
MSU Principal								
MSU Complémentaire								
MSU Complémentaire								
MSU Complémentaire								
MSU Complémentaire								
TOTAL DE JOURS EN MÉDECINE GÉNÉRALE								
MS Spécialiste								
MS Spécialiste								
MS Spécialiste								
MS Para médicaux								
MS Para médicaux								
MS Para médicaux								
Terrain de stage non prescripteur								
Terrain de stage non prescripteur								
TOTAL								

*Inscrire le nombre de jours travaillés
 A transmettre à : med.mg@univ-brest.fr